



COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

DECISION N° 05/2024

Objet : Approbation de la signature des nouvelles conventions d'objectifs et de financements dans le cadre du bonus territoire CTG CAF.

Le Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoirs susceptibles d'être consenties au Président par le Conseil Communautaire,

VU délibération n° 2-2023 en date du 4 octobre 2023 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation au Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

CONSIDERANT que dans le cadre du passage des prestations de services CEJ aux Bonus Territoire CTG CAF, la communauté de communes a été destinataire de nouvelles conventions d'objectifs et de financement à signer pour bénéficier d'aides relatives aux :

- AL ados
- AL extrascolaires
- AL périscolaires
- Relai petite enfance
- EAJE la Ruche
- EAJE la Farandole

CONSIDERANT que la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF ouvre droit à des aides pour les services assurés auprès des habitants (notamment Petite Enfance Jeunesse).

CONSIDERANT que le financement de ces services était assuré anciennement par le biais de la Prestation de Services Enfance Jeunesse (PSEJ) et qu'il évolue aujourd'hui vers les Bonus Territoire.

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver la signature de ces conventions d'Objectifs et de financement dans le cadre du bonus territoire CTG CAF.

CONSIDERANT les modalités de financement telles que définies dans les documents joints en annexe,

RF
Prades

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/02/2024

066-246600415-CC_004_2024-CC.

DECIDE

ARTICLE 1: d'approuver la signature des nouvelles conventions d'objectifs et de financements dans le cadre du bonus territoire CTG CAF

ARTICLE 2: copie du présent document sera transmise au Receveur communautaire et au Représentant de l'Etat, pour les suites utiles.

Fait à Ille sur Têt, le 15/01/2024

Transmis à la Sous-Préfecture de Prades, le

Le Président,
Marc BIANCHINI

